



## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête auprès des bénéficiaires du Contrat de Sécurisation Professionnelle et de populations de référence**

---

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle

*Périodicité* : ponctuelle

*Demandeur* : Ministère du Travail, de l'emploi et du dialogue social, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) en co-maîtrise d'ouvrage avec de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic).

Au cours de sa réunion du 10 avril 2014, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné le projet d'enquête auprès des bénéficiaires du Contrat de Sécurisation Professionnelle et de populations de référence.

Cette enquête est l'un des éléments prévus pour répondre au besoin d'évaluation du CSP exprimé par le comité de pilotage national du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) institué par l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011, pour contribuer à l'évaluation du dispositif à la demande clairement exprimée des partenaires sociaux. Elle s'inscrit dans la continuité d'enquêtes précédemment réalisées par la Dares et/ou Pôle emploi sur l'accompagnement renforcé vers l'emploi de licenciés économiques ou, plus généralement, de demandeurs d'emploi.

L'enquête poursuit plusieurs objectifs :

- compléter les données disponibles dans les fichiers administratifs pour analyser les trajectoires professionnelles des bénéficiaires du CSP et évaluer les effets des prestations d'accompagnement et du niveau d'indemnisation sur celles-ci (taux de retour à l'emploi, type d'emploi retrouvé...);
- connaître les motivations d'adhésion au CSP ;
- évaluer l'adéquation entre les prestations offertes et les besoins des publics concernés (au regard de leur « vécu »).

Elle prévoit également l'interrogation de publics de référence, qui n'ont pas bénéficié du CSP. Plusieurs publics sont ainsi envisagés : licenciés économiques n'ayant pas adhéré au CSP (pour quelque motif que ce soit : refus, non éligibilité, méconnaissance de l'existence du dispositif...); personnes ayant rompu leur contrat de travail par une rupture conventionnelle ; licenciés pour motif personnel. L'analyse des trajectoires des bénéficiaires du CSP pourra être enrichie en les mettant en regard de celles des publics de référence confrontés à une nécessité de reclassement sur la même période<sup>1</sup>.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête seront les suivants :

- repérage du type de prestations (Pôle emploi ou prestataires), des périodes de formation, de

---

<sup>1</sup> même si ces derniers ne présentent pas rigoureusement les mêmes caractéristiques et potentialités.

travail rémunéré (périodes d'immersion) et des autres prestations d'accompagnement offertes dans le cadre du CSP (bilan de compétences, mise en relation avec les entreprises...);

- description des emplois occupés (date de reprise d'emploi, type de contrat, nombre d'heures travaillées, salaire...),
- perception et satisfaction à l'égard des prestations d'accompagnement.

Un comité de pilotage sera constitué afin de définir précisément l'échantillon et le questionnaire de l'enquête. Ce comité associera en plus de la Dares et de l'Unédic, des représentants de Pôle emploi, des services « Etudes-Statistiques-Evaluation » des Direccte<sup>2</sup>, de la DGEFP<sup>3</sup>, du FPSPP<sup>4</sup>, de l'Insee, de chercheurs... Une consultation des partenaires sociaux est également prévue.

L'enquête sera menée auprès de personnes résidentes en France (métropole ou Dom) qui se sont inscrites sur les listes de demandeurs d'emploi en mars-avril 2014, suite à :

- un licenciement économique, et ayant adhéré au CSP (bénéficiaires du CSP) ;
- un licenciement économique, n'ayant pas adhéré au CSP (population de référence) ;
- une rupture conventionnelle (population de référence) ;
- un licenciement pour motif personnel (population de référence).

Le tirage de l'échantillon s'effectuera dans le Fichier historique de Pôle emploi parmi les demandeurs d'emploi qui se sont inscrits en mars-avril 2014. On vise à recueillir 8 000 questionnaires complets, répartis entre les quatre populations de demandeurs d'emploi précédentes : environ 4 000 bénéficiaires de Contrat de sécurisation professionnelle, 1 500 demandeurs d'emploi à l'issue d'une rupture conventionnelle, 1 500 licenciés pour motif personnel et 1 000 licenciés économiques inscrits à Pôle emploi n'ayant pas adhéré au CSP. Une représentation de licenciés économiques non éligibles au CSP (entreprises de plus de 1000 salariés hors redressement et liquidation judiciaire) est à l'étude.

L'objectif étant de pouvoir retracer la trajectoire professionnelle des bénéficiaires depuis leur entrée en dispositif et jusqu'à 6 mois minimum après la sortie (la durée du CSP étant d'au plus 12 mois), le projet proposé est une enquête unique constituée de deux vagues successives d'enquête : la première vague aura lieu le 13<sup>e</sup> mois (avril 2015) après leur inscription sur les listes et la deuxième vague le 18<sup>e</sup> mois (septembre 2015). Les bénéficiaires du CSP et les publics de référence seront interrogés au même moment et les mêmes personnes seront interrogées d'une vague à l'autre. L'enquête sera réalisée par téléphone. La durée d'entretien sera de 15 à 20 minutes pour la 1<sup>ère</sup> vague, de 10 minutes environ pour la 2<sup>ème</sup>.

L'exploitation de l'enquête sera réalisée conjointement par la Dares et l'Unédic. Les résultats feront l'objet de publications spécifiques par la Dares et l'Unédic et pourront enrichir des publications régulières en 2016.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête y compris concernant les projets évoqués ci-dessus (représentation de divers publics de référence...).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

<sup>2</sup> Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

<sup>3</sup> Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

<sup>4</sup> Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels